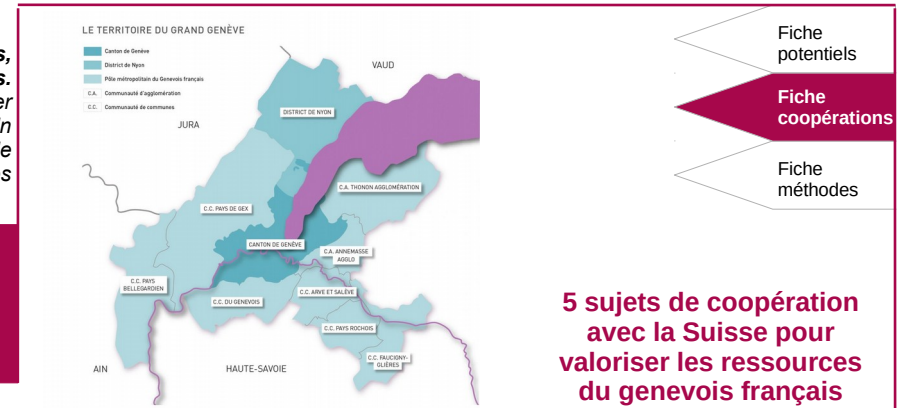


## Priorités de l'État régional pour les ressources du genevois français

Le 25 septembre 2018 les préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie sous l'égide du SGAR Auvergne Rhône Alpes, décident d'organiser une action coordonnée des services de l'État pour les territoires français du bassin genevois. Dans ce secteur, en forts et rapides développements démographiques et urbains, la priorité de l'État régional est de préserver les ressources territoriales qui fondent les avantages comparatifs du genevois à court terme et sa résilience à long terme. Un travail d'expertises croisées a fait identifier et retenir 9 potentiels assurant la force originale de ce territoire et 5 sujets de coopération prioritaires avec la Suisse. Les services de l'État, chacun dans son cadre d'actions, définissent des modalités d'interventions pour atteindre cet objectif commun.



Fiche potentiels

Fiche coopérations

Fiche méthodes

5 sujets de coopération avec la Suisse pour valoriser les ressources du genevois français

Le genevois est et doit rester le pôle mondial de recherche en physique des particules grâce à ses accélérateurs



Afin de maintenir ce pôle en Europe et en France, l'État régional propose :

*D'initier des actions pour préparer l'implantation du futur Circular Collider :*

### Législatif-lois-décret-arrêtés

- Extension du champ d'application de l'article 52 de la loi sur le Grand-Paris (prise de possession accélérée du tréfonds à exproprier) et autres dispositions ;
- Ratification des conventions internationales.

### Diplomatique-traités-accord-conventions-négociations

- Actualisation des conventions entre la France et le CERN et entre la France et la Suisse ;
- Valorisation des acquis et compétences développées pour le projet à l'interne et à l'international.

### Procédures et actions

- Procédures (DUP, enquête et débats publics...) liées au foncier et à l'aménagement (déblais/infrastructures/acheminement de matériel et accessibilité...) ;
- Évaluation environnementale.

### Innovation

- Partenariats avec les milieux économiques et industriels, les universités et la recherche pour la mise au point de l'accélérateur.

### Financement à évaluer

- Coût des procédures et de l'ingénierie administrative et financière ;
- Coût du foncier et des tréfonds supplémentaires tenant compte de l'accueil des travailleurs en phase chantier et des intervenants du CERN avec des logements et des services aux publics.

### Planification-plan-prévention-schémas

- Schéma de mobilité (accessibilité du site pour l'acheminement de matériel spécifique/ accès aux nouvelles infrastructures) ;
- Sécurité civile ;
- Sûreté.

### Observation – connaissance – inventaires - évaluation

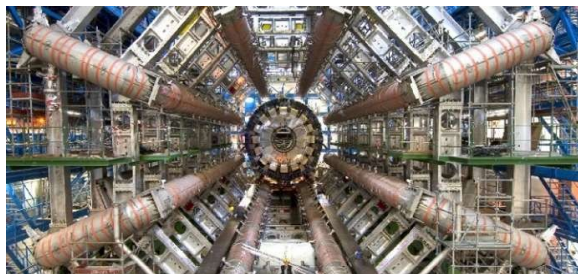
- Dans un premier temps, dans le cadre des procédures environnementales.

### Accompagnement-acteurs

- Appui aux élus locaux par les Préfets de département ;
- Anticipation des formations professionnelles et des compétences en ingénierie, utiles au projet et à la maintenance ;
- Identification des synergies locales et nationales (compétence régionale).

*De poursuivre, coordonner et valoriser les actions de l'État en cours :*

- Étude exploratoire pour évaluer les responsabilités et anticiper les devoirs et actions de l'État français en tant qu'Etat-hôte du CERN ;
- Mise en relation du CERN avec les milieux de la recherche universitaire en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Mise à l'ordre du jour du sujet "CERN" dans le dialogue bi-latéral France-Suisse ;
- Appréciation des coûts directs (foncier) et indirects (ingénierie).



Partenariats techniques transfrontaliers

Diplomatie et coopération

L'eau et les interdépendances du bassin lémanique

Menaces qui pèsent sur les ressources du Genevois

Le centre mondial de physique des particules



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Commissariat général à l'égalité des territoires

